

Bureau Exécutif du 25 février 2016

Soumission n°

Objet : Appel d'offre pour les Championnats de France Minimes et Espoirs à partir de 2017

Exposé des motifs :

Les Départements Voile Légère et Habitable proposent au Bureau Exécutif, de mettre à l'appel d'offre les Championnats de France suivants pour les éditions à partir de 2017 :

- Championnat de France Minimes
- Championnat de France Espoirs Glisse
- Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage
- Championnat de France Espoirs Extrême Glisse

Les Départements Voile Légère et Habitable proposent :

- 1- Pour le Championnat de France Minimes, afin de faire jouer l'alternance Atlantique/Méditerranée que l'appel d'offre soit limité aux organisateurs potentiels de Méditerranée. S'il s'avérait qu'aucune candidature ne soit présentée ou qu'aucune candidature présentée ne remplisse les conditions, il serait alors fait un appel d'offre national.
- 2- Pour les Championnats de France Espoirs,
 - a. afin de faire jouer l'alternance Méditerranée/Atlantique Manche que l'appel d'offre soit limité aux organisateurs potentiels de l'Atlantique Manche. S'il s'avérait qu'aucune candidature ne soit présentée ou qu'aucune candidature présentée ne remplisse les conditions, il serait alors fait un appel d'offre national.
 - b. Les candidatures qui favoriseraient la transversalité des pratiques pour les coureurs et permettraient aux Clubs, Liges et CDV de réaliser des économies de moyens seront privilégiées. (distance de l'ordre d'une demi-journée de transports maximum entre les différents Championnats de France Espoirs)

Décision :

Le Bureau Exécutif valide la mise en appel d'offre en 2016 pour les éditions à partir de 2017 des Championnats de France suivants :

- Championnat de France Minimes
- Championnat de France Espoirs Glisse
- Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage
- Championnat de France Espoirs Extrême Glisse

avec les spécificités suivantes :

- 1- Pour le Championnat de France Minimes, afin de faire jouer l'alternance Atlantique/Méditerranée que l'appel d'offre soit limité aux organisateurs potentiels de Méditerranée. S'il s'avérait qu'aucune candidature ne soit présentée ou qu'aucune candidature présentée ne remplisse les conditions, il serait alors fait un appel d'offre national.
- 2- Pour les Championnats de France Espoirs,
 - a. afin de faire jouer l'alternance Méditerranée/Atlantique Manche que l'appel d'offre soit limité aux organisateurs potentiels de l'Atlantique Manche. S'il s'avérait qu'aucune candidature ne soit présentée ou qu'aucune candidature présentée ne remplisse les conditions, il serait alors fait un appel d'offre national.
 - b. Les candidatures qui favoriseraient la transversalité des pratiques pour les coureurs et permettraient aux Clubs, Liges et CDV de réaliser des économies de moyens seront privilégiées. (distance de l'ordre d'une demi-journée de transports maximum entre les différents Championnats de France Espoirs)